

QUADRILATÈRE

La revue du Regroupement des offices d'habitation du Québec

Septembre 2017 • volume 16 numéro 3 • Poste publications 40031485

LE ROHQ: 45 ANS AU SERVICE DE SES MEMBRES



- Réflexions pour le ROHQ
- Quand l'avis des locataires compte !
- Reloger les sinistrés



REGROUPEMENT DES OFFICES
D'HABITATION DU QUÉBEC

rohq.qc.ca

Sommaire

Directrice générale : **Martine Lévesque**
Responsable des communications : **Alexandra Lenoir**

ADMINISTRATEURS

Monique St-Laurent 01-11 – 418 722-8285
Yves Larouche 02 – 418 276-4287
France Morneau Boivin 03-12 – 418 833-1490
Robert De Nobile 04-17 – 819 372-9773
Robert Y. Pouliot 05 – 819 563-1848
Monique Brisson 13-14-16 – 450 670-2733
Dominique Godbout 07-15 – 819 568-5223
Rita B. Barrette 08 – 819 333-9266
Guy Berthe 09 – 418 962-9848
Hélène Bohémier 06 – 514 868-3735
Sylvie Lafontaine – 450 372-1300
Isabelle Pépin – 450 434-1149
Monique Collin – 418 782-1303

COLLABORATION AUX TEXTES

Robert De Nobile, Alexandra Lenoir, Martine Lévesque, Jacques Laliberté, Chantal Pellerin, Lynda Dubé, Yvan Cossette, Simon Morin, OMH Gatineau, OMH Victoriaville-Warwick, Denis Robitaille, Sébastien Olivier, André Fortin

Impression : **Imprimerie BourgRoyal**
Crédit photo : **Francis Gagnon**
Conception graphique et infographie : **Élan création**

Tirage : **4 500 exemplaires**
Version électronique : **www.rohq.qc.ca**
Fréquence : **4 numéros / an**
Dépôt légal : **Bibliothèque nationale**
ISSN 1703-7190 (imprimé)
ISSN 1703-7204 (en ligne)

Les opinions publiées dans le bulletin Quadrilatère ne sont pas nécessairement celles du ROHQ. Dans cette publication, le masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



**REGROUPEMENT DES OFFICES
D'HABITATION DU QUÉBEC**

1135, Grande Allée Ouest, bureau 170
Québec, Québec G1S 1E7
Tél. : 418 527-6228 • 1 800 463-6257
Téléc. : 418 527-6382
rohq@rohq.qc.ca
www.rohq.qc.ca



Le point de vue du président



Propos de la directrice générale



Le ROHQ participe au comité consultatif du Collectif aînés isolement social – ville de Québec



Quand l'avis des locataires compte!



Le régime complémentaire de retraite



Caisse d'économie solidaire Desjardins



Ne jouez pas avec le feu :
élaborez un plan contre les dégâts d'eau



Chronique juridique



Reloger les sinistrés



Régions

**Date de tombée du prochain Quadrilatère :
27 octobre 2017**





Réflexions pour le ROHQ

PAR ROBERT DE NOBILE, PRÉSIDENT, ROHQ

Le ROHQ amorcera, au cours des prochains mois, une réflexion pour une révision en profondeur de notre structure afin de mieux répondre à de nouvelles offres de services. Nous débuterons également, par la même occasion, l'élaboration de notre plan d'action afin d'engendrer une réflexion stratégique adaptée aux nouvelles réalités.

Par le fait même, nos membres et nos partenaires seront consultés dans le cadre de cet important chantier. Cet exercice est fondamental pour notre regroupement. Les orientations qui s'en dégageront, guideront nos prises de position et nos actions pour les prochaines années.

Notre précédent plan d'action 2011-2014 a été basé sur une vision déterminante pour le ROHQ. Permettez-moi de vous en faire un rappel. Notre plan d'action proposait qu'au terme de ses réalisations le ROHQ soit :

- Un leader reconnu et consulté par ses membres, les instances gouvernementales et ses partenaires dans la gestion et le développement du logement social au Québec;
- Un promoteur auprès de ses membres et des acteurs du logement social et communautaire, de la bonne gouvernance, de la gestion performante et des pratiques innovantes dans une perspective de développement durable;
- Le carrefour d'un réseau d'experts influents soutenant les administrateurs, gestionnaires et employés des offices et des organismes d'habitation dans l'accomplissement et l'évolution de leur mandat en logement social;
- Le plus important représentant des organismes de logements sociaux et communautaires au Québec, se démarquant par la qualité de son contact direct avec ses membres et sa capacité de mettre en réseau des intervenants de l'ensemble du territoire québécois.

Dans un contexte où, le réseau est en processus de changement, les réflexions stratégiques seront orientées et révisées en profondeur en fonction des nouvelles réalités de notre réseau.

Un tel défi ne pourra être abordé sans l'implication de nos partenaires, des membres de l'équipe permanente et de notre conseil d'administration.

Où en sommes-nous avec les regroupements ?

Le 12 septembre dernier, s'est tenu le deuxième comité stratégique sur les regroupements d'OH qui réunissait les présidents de l'UMQ, de la FQM, de la FLHLMQ, de la SHQ et du ROHQ.

À ce jour, 107 projets potentiels de regroupement sont connus. Lors de la rencontre du comité, nous avons appris également que de ces 107 projets potentiels, 33 sont déposés à la SHQ et que 21 ont été approuvés. Ce qui représente 64 % des projets potentiels. Ainsi entre le dépôt du plan d'affaires et l'acceptation finale, il y aura plusieurs étapes, dont la première est la validation par la PDG de la SHQ et la dernière, la signature du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de même que celle du Lieutenant-gouverneur.

Rappelons que le ROHQ poursuit son accompagnement auprès des OH qui souhaitent être conseillés dans leur démarche. N'hésitez surtout pas à faire appel à au ROHQ pour répondre à vos besoins dans les processus en cours. ■



**REGROUPEMENT DES OFFICES
D'HABITATION DU QUÉBEC**



45 ans au service de ses membres

PAR MARTINE LÉVESQUE, DIRECTRICE GÉNÉRALE, ROHQ

Le ROHQ rassemble des gens passionnés, fiers et engagés. Le sentiment d'appartenance qui s'est forgé au fil des années constitue la pierre angulaire de notre Regroupement. **C'est la puissance de notre réseau!**

C'est au printemps 1972 que des administrateurs et des dirigeants de 30 offices d'habitation se réunissaient à Lévis pour jeter les fondements de notre Regroupement : l'Association des offices municipaux d'habitation du Québec (AOMHQ). En 1974 se tenait le premier congrès et, un an plus tard, était créé un bureau permanent. Dès 1976, l'AOMHQ offrait à ses membres un service de conseils juridiques, lequel sera complété en 1998 par la mise en place d'un service-conseil en matière de relations du travail.

En 1980, les membres de l'AOMHQ ont pu bénéficier d'une protection en assurance collective. Pour les OH de plus petite taille qui ne pouvaient avoir recours à un régime collectif, l'invitation à se joindre comme participant au groupe de l'AOMHQ était un atout important. Et puis, en 1982, était mis en place le régime complémentaire de retraite des employés des offices municipaux d'habitation du Québec (RCREOMHQ). Cette décision de mettre en place un régime de retraite est tout à l'honneur de ceux qui ont pris l'initiative de le constituer. Je profite d'ailleurs de cette tribune pour souligner le départ prochain à la retraite de M. Yvan Cossette qui dirige le bureau de retraite depuis 35 ans.

En 2002, après 30 ans d'existence, l'AOMHQ devient le ROHQ et se positionne comme l'intervenant majeur en logement social au Québec. **Plus fort ensemble.** C'est dans cette vision que s'est développé notre Regroupement.

En 45 ans d'histoire, le ROHQ a su se positionner afin de représenter les intérêts de ses membres et répondre à leurs besoins.

Ces besoins évoluent tout comme l'environnement qui se modifie. **Le ROHQ de demain** doit être en mesure d'accompagner ses membres dans leurs diversités d'organisation et de territoires.

Le secteur du logement social et communautaire en est à un moment décisif de son évolution: la fin des conventions d'exploitation, la réorganisation du réseau des OH, la réforme du programme AccèsLogis, ne sont que quelques exemples des enjeux. Les OH occupent une place prépondérante dans le paysage du logement social québécois. Au fil de son histoire, notre réseau s'est structuré en fonction des solidarités et de l'évolution des mandats confiés aux offices d'habitation. Le ROHQ, accompagne son réseau dans son évolution et à tous nos membres, je dis MERCI pour votre confiance! ■

Le ROHQ participe au comité consultatif du *Collectif aînés isolement social – ville de Québec*

PAR JACQUES LALIBERTÉ, CONSEILLER EN INTERVENTION SOCIOCOMMUNAUTAIRE, ROHQ

PERSONNE-RESSOURCE : ANNIE FRAPPIER, PLAN D'IMPACT COLLECTIF AÎNÉS IS – VILLE DE QUÉBEC

Au printemps passé, le ROHQ a été invité à participer au comité consultatif du *Collectif aînés isolement social – ville de Québec*. Composé de représentants d'organismes multirégionaux et nationaux ayant en commun de bien connaître les enjeux liés à l'isolement social des personnes âgées, le mandat du comité est de faciliter le transfert et l'échange de connaissances, de discuter de la transférabilité des expériences initiées par le Collectif et de faciliter la création de liens avec d'autres organismes. La première rencontre du comité consultatif s'est tenue le 31 mai dernier à l'Université Laval (Québec).

Fondé en avril 2016, le *Collectif aînés isolement social – ville de Québec* est un regroupement de quatre organismes de la région de Québec qui a entrepris un travail collectif de trois ans visant à diminuer l'isolement social des aînés à Québec. Cinq projets, financés par le gouvernement fédéral, mènent des actions tant auprès des individus que des environnements dans lesquels ils vivent. Le Collectif vise à agir de façon concertée, complémentaire, interdisciplinaire et intersectorielle dans des secteurs socialement défavorisés de la Ville de Québec.

Concrètement, s'inspirant de programmes implantés en Grande-Bretagne, le Collectif cherche à diminuer l'isolement social de 1500 aînés vivant dans 11 secteurs de la ville de Québec, à développer avec les acteurs en place une synergie durable et à sensibiliser la population de Québec à l'isolement social et à ses impacts. L'action du Collectif veut notamment permettre de repérer et d'accompagner des aînés isolés; d'organiser des activités de participation sociale; des ateliers et conférences, ainsi que des activités pour encourager le bon voisinage et faciliter les déplacements des personnes âgées.

Depuis ses débuts, le Collectif cherche à étendre le partenariat vers des acteurs venant de divers milieux et agissant auprès des aînés. Il peut déjà compter sur la collaboration du CIUSSS de la Capitale-Nationale, de la Ville de Québec ainsi que de la Direction de santé publique du Québec. À ces trois organismes s'ajoutent une douzaine d'organismes suprarégionaux préoccupés par la question de l'isolement des aînés. La mise sur pied du comité consultatif s'inscrit justement dans cette visée et le Collectif compte bien s'associer au cours des prochains mois avec de nouveaux collaborateurs et partenaires afin d'améliorer la capacité de la collectivité de Québec à répondre aux besoins des personnes âgées isolées socialement. ■

Les 4 organismes partenaires et les 5 projets

Centre d'action bénévole du Contrefort

Aînés-nous à vous aider!

Le projet *Aînés-nous à vous aider!* vise à élargir le territoire couvert par les programmes existants, à recenser les aînés isolés socialement et à les atteindre par l'entremise de travailleurs communautaires et de bénévoles qui les mettront en contact avec des ressources et des services. Il offre donc des services de base.

Centre d'action bénévole du Contrefort

L'isolement social des aînés n'est pas une fatalité

Le projet *L'isolement social n'est pas une fatalité* favorise la participation sociale d'aînés en offrant des ateliers, de la formation, des groupes de discussion aux aînés et à des personnes ressources. Une exposition itinérante servira à promouvoir la participation sociale des aînés et à lutter contre l'âgeisme.

Accès transports viables

TanGo - Programme de promotion de la mobilité durable auprès des personnes de 60 ans et plus

Le projet *TanGo* porte sur la mobilité et l'autonomie des personnes de 60 ans et plus. Des marches exploratoires et des consultations auprès d'aînés au sujet des contraintes qui réduisent leur mobilité permettront de développer des solutions et de mobiliser les intervenants de la collectivité.

Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS)

Nos aînés au cœur du voisinage

Le projet *Nos Aînés au cœur du voisinage* s'inscrit dans la démarche collective *Voisins solidaires* qui s'appuie sur le leadership municipal et la collaboration des organisations locales pour faciliter des initiatives citoyennes de nature à stimuler le bon voisinage et des relations d'aide mutuelle entre les aînés et leurs voisins.

Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA)

Plan d'impact

L'IVPSA coordonne le plan d'impact du *Collectif aînés isolement social – ville de Québec*. Responsable de l'évaluation de l'impact de l'ensemble des projets sur la population des aînés, il facilite les communications, la collaboration et la création de synergie entre les partenaires du Collectif et avec des partenaires extérieurs.

Membres du comité consultatif

(présents à la rencontre du 31 mai)

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR); Association québécoise des centres communautaires pour aînés (AQCCA); FADOQ; Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ); Fédération des coopératives d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches; Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs (FQCCL); Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer; Fédération régionale des OBNL d'habitation de Québec et Chaudière-Appalaches (FROHQC); Les Petits Frères; Présâges; Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ).



Quand l'avis des locataires compte!

PAR DENIS ROBITAILLE, DIRECTEUR GESTION DES MILIEUX DE VIE, OMHQ
SÉBASTIEN OLIVIER, DIRECTEUR DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL, OMHQ

Il arrive que des offices d'habitation soient interpellés par des groupes de défense de droit, soi-disant au nom de leurs locataires et résidents. Cette situation s'inscrit, malheureusement trop souvent, dans une dynamique de confrontation classique où les dirigeants de l'office sont littéralement placés du côté des oppresseurs. S'y ajoute généralement l'argument que nous tenons rarement compte de la réalité et des besoins des résidents puisque de toute évidence, nous nous rangeons dans le camp des technocrates et défenseurs du système. Cette réalité, vous en conviendrez, mérite d'être nuancée et recentrée dans une perspective plus juste.

S'il est un réseau public qui a fait une place importante et significative dans sa gouvernance aux résidents, c'est bien celui des offices d'habitation. Rappelons d'abord que la participation des locataires aux instances de gouvernance des OH est inscrite dans la Loi sur la *Société d'habitation du Québec*. Il en est de même des structures, nécessaires, de consultation des locataires que sont le Comité consultatif de résidents (CCR) et le Comité de secteurs. Ces éléments ne sont pas que factices, le cadre de gestion du programme HLM prévoit que des sommes importantes sont associées au soutien à la vie associative et démocratique en HLM. Des dispositions législatives et réglementaires que nous envient d'ailleurs les représentants des locataires HLM de France et de Belgique, notamment. Loin de nous l'idée de remettre en question ces acquis. Plusieurs rapports de recherches et de nombreux témoignages ont démontré au fil des dernières années, les opportunités positives et les résultats concrets qui se dégagent lorsque les gestionnaires s'inspirent du savoir et de l'expérience des locataires de HLM.

Qui représente qui?

Ce qui détonne, c'est plutôt la méconnaissance de certains groupes de revendications des pratiques de gestion qui caractérisent le milieu HLM. Nous émettons certaines réserves à

entendre des représentants parler au nom et à la place de nos locataires sans tenir compte des avis et opinions émis par ces derniers. Encore récemment notre organisation faisait l'objet d'une dénonciation à partir de cas particuliers érigés en cas d'espèce. Non seulement, les membres de notre CCR n'avaient jamais été mis au fait de ces revendications, encore moins ne les avaient-ils appuyées, mais certaines de celle-ci allaient à l'encontre de positions supportées par les représentants de locataires siégeant au C. A. de l'OMHQ! Certains évoqueront que le CCR et le comité de secteurs sont des structures encadrées à l'intérieur desquelles les locataires sont limités dans leur pouvoir. Certes, ces structures de consultation ont un caractère formel, mais les réunions du CCR et du comité de secteur donnent lieu à des échanges directs entre des représentants des locataires et des professionnels et directeurs de l'organisation sur des préoccupations réelles des locataires. Un rapport régulier des activités du CA y est fait par les représentants de locataires qui siègent au sein de ce dernier. L'ordre du jour de chacun de nos C. A. prévoit un point spécifique réservé aux représentants élus des locataires sur les préoccupations et recommandations soulevés par le CCR. À l'OMHQ, des comités conjoints de travail sont mis en place pour travailler ou réviser des politiques ou pratiques administratives. Cette année, par exemple, un comité conjoint a procédé à

l'adoption d'une nouvelle politique concernant les impayés de loyer ainsi qu'à la révision de nos pratiques administratives en matière de transferts de logement. Un tel comité amorcera bientôt des travaux sur la politique de reconnaissance des associations. Ce sont là des manifestations concrètes de la zone d'influence que peuvent avoir nos locataires dans nos pratiques de gestion.

Mais bien au-delà de ces retombées (qui ne sont pas il faut le dire uniques à notre organisation, mais assez répandues dans le réseau), il y a à notre avis, une grave méconnaissance de l'ensemble des actions de consultations formelles et informelles exercées auprès de nos locataires au fil d'une année. Lorsque l'on cumule les AGA des associations de locataires, les assemblées d'élection, les assemblées spéciales avec des groupes de locataires, les assemblées de consultation et d'information concernant les projets RAM, les rencontres thématiques supportées par des partenaires et des réunions relatives à des projets spéciaux mobilisant les locataires, c'est à plus de 175 rendez-vous par année que nos locataires ont eus l'occasion d'exprimer leur opinion auprès de représentants de l'OMHQ sur différents sujets les concernant. À ces rencontres s'ajoutent évidemment les réunions de notre C. A., du CCR et du comité de secteurs ainsi que des sondages périodiques, notamment sur les travaux RAM. Vous comprendrez dans ce contexte, la réserve que nous pouvons avoir concernant certaines représentations faites, au nom de nos locataires, par des groupes n'ayant pas de contacts aussi fréquents, fondamentaux et directs auprès de ceux-ci. Combien d'organismes peuvent afficher un tel bilan en matière de consultation citoyenne et participative?

Une conversation continue, des retombées concrètes

Nos pratiques de gestion ne reposent plus uniquement sur des bases législatives et réglementaires. La culture organisationnelle qui impose un mécanisme de conversation continue et respectueux avec les locataires au sein de l'OMHQ mérite d'être mieux connue. À Québec, au cours de la dernière année, l'apport des locataires, que ce soit par l'entremise des différentes instances de concertation citées plus haut ou par la réalisation de sondage menés auprès des résidents, a eu un

impact direct sur les améliorations apportées au règlement d'immeuble, sur la mise en place d'une équipe de liaison dédiée aux bons déroulements des travaux du RAM dans les intérieurs de logement, sur l'administration de notre politique de transfert ainsi que sur notre politique de perception des loyers.

Le milieu des offices d'habitation est un lieu d'innovation sociale conciliant les responsabilités de la gestion immobilière, de la gestion sociale et de la responsabilité sociétale des organisations. Nos pratiques s'appuient sur une stratégie de gestion où l'ensemble des parties prenantes peuvent participer à la dénonciation des problèmes, mais surtout doivent s'engager, de manière responsable, à contribuer activement à la recherche de solutions dans le cadre d'une conversation continue.

Des approches et des pratiques de gestion à faire connaître

Dans ce contexte, notre réseau a fort intérêt à s'engager activement dans le maintien de pratiques de gestion favorisant la participation des locataires, mais encore plus à faire connaître et à mettre de l'avant ses pratiques dans la perspective d'un engagement envers la participation citoyenne et le renforcement des capacités des communautés de résidents.

Il ne s'agit pas de déployer une stratégie de réplique systématique envers les groupes qui nous soumettent des revendications ou qui médiatisent leur prétention de représentativité auprès de nos locataires. Il s'agit de démontrer d'une façon factuelle et documentée les pratiques de gestion qui caractérisent la culture organisationnelle et les approches de gestion mises de l'avant par les offices d'habitation.

Comment s'investir dans le savoir et les préoccupations de nos locataires sans avoir un contact et un dialogue aussi manifeste auprès de ces derniers? Poser la question c'est en quelque sorte non seulement y répondre, mais aussi jeter un doute sur la crédibilité de certains porte-voix davantage motivés par des intérêts qui sont les leurs plutôt que par des finalités qui reposent, comme les nôtres, sur un engagement réel et concret dans l'amélioration des milieux de vie avec la collaboration des résidents en logement social! ■





Le régime complémentaire de retraite des employés des offices municipaux d'habitation du Québec

PAR YVAN COSSETTE, DIRECTEUR DU RCREOMHQ

Le régime complémentaire de retraite des employés des offices municipaux d'habitation du Québec (RCREOMHQ) a été créé en 1982. Après trente-cinq ans d'existence, le bureau de la retraite administre 975 dossiers de participants actifs, regroupés auprès de 190 employeurs. Le bureau gère aussi plus de 122 dossiers de participants inactifs. L'actif du régime de retraite représente près de 100 millions.

Un comité de retraite composé de 5 personnes a la responsabilité de voir à la bonne gestion du bureau. La structure administrative du bureau de la retraite est restée identique depuis 1992. Une seule personne permanente a la responsabilité de voir aux destinées du régime. Année après année, le comité et le bureau de la retraite ont dû s'adapter à la croissance du groupe, aux nouvelles législations et aux règlements de plus en plus complexes et exigeants.

La dernière réflexion des membres du comité de revoir l'organisation du bureau de retraite date de 1991. À cette époque, il y avait 90 employeurs et 410 salariés actifs. Après 35 ans d'existence, et suite à l'annonce du départ de son directeur, les membres du comité ont convenu de faire le point et d'analyser les diverses options et alternatives qui s'offrent à eux dans la poursuite de leur mandat. Quelques-uns des buts recherchés pour l'avenir sont d'augmenter considérablement l'efficacité administrative, de moderniser les outils informatiques, d'offrir au moins deux politiques de placements, d'apporter une aide plus professionnelle et avantageuse aux participants actifs ainsi qu'à ceux qui partent à la retraite.

Les membres du comité de retraite auront à se pencher et à réfléchir sur l'avenir du régime. Le directeur a le mandat de présenter aux membres deux ou trois projets qui vont rencontrer les attentes des participants ainsi que les exigences du comité.

Concernant le bureau de la retraite, on peut déjà avancer que le statu quo, sous sa forme actuelle, n'est plus envisageable. Donc, pour aider le directeur à préparer et présenter au comité des pistes de solutions, il a été convenu de s'allier des professionnels. Ensemble, toutes les options et les coûts seront considérés. Par la suite, le tout sera présenté aux membres du comité pour discussion et pour l'adoption d'une stratégie de communication et de changement des opérations. Le processus devrait s'échelonner jusqu'au printemps 2018. D'ici à ce que le changement s'opère, les employeurs et salariés seront régulièrement informés de l'évolution du dossier. ■

MILIEUX DE VIE ET LOGEMENTS : UN ENJEU DÉTERMINANT POUR LA QUALITÉ DE VIE DES FAMILLES

Selon François Roberge, directeur général de l'Office municipal d'habitation de Lévis, l'accès à des logements et à des milieux de vie de qualité est un enjeu majeur pour les familles, un enjeu sur lequel les municipalités ont un réel pouvoir. Explications.

Dans le plus récent Portrait de l'Observatoire des tout-petits, on apprendait qu'une famille sur cinq avec au moins un enfant âgé de 0 à 5 ans éprouve des difficultés à se loger à un coût abordable, ce qui représente 73 000 familles québécoises. Selon vous, quelles solutions peuvent être mises en place pour améliorer la situation?

Les municipalités et les gouvernements, tant provincial que fédéral, doivent s'engager de façon constante dans le développement de logements sociaux et communautaires pour répondre aux besoins des familles plus défavorisées. Il est nécessaire d'y dédier un financement adéquat et durable afin que le plus de familles possible soient en mesure de consacrer une part raisonnable de leurs revenus, soit un maximum de 25 %, à un logement convenable. Leur qualité de vie sera améliorée et cela permettra de créer des milieux de vie stimulants, notamment pour les tout-petits de nos communautés.

Quel rôle les municipalités peuvent-elles jouer pour que les familles et leurs tout-petits aient accès à des logements abordables ?

Toute municipalité a la responsabilité d'identifier et de reconnaître les besoins de sa population et ensuite de s'engager à soutenir financièrement une offre en habitation qui soit adéquate pour tous. Je crois qu'à ce

titre la ville de Lévis peut servir de modèle pour plusieurs municipalités au Québec. Nous sommes dans une ville en développement et nous continuons de soutenir la construction de logements sociaux à un rythme qui suit l'évolution urbaine et démographique. Depuis dix ans maintenant, plus de cent logements sociaux sont construits chaque année, ce qui a eu pour effet de faire monter le taux d'inoccupation de 1 à 3 %. La hausse de ce taux incite les propriétaires à entretenir leurs immeubles et à exiger des loyers raisonnables. De plus, la Ville déposera prochainement une nouvelle politique de développement social et communautaire qui citera le logement comme l'un des déterminants de la qualité de vie. Cela confirmera l'engagement de notre municipalité sur la bonne voie.

Plusieurs organismes se sont regroupés par le biais de Concertation logement Lévis, dont vous êtes membre, afin de réfléchir sur la question du logement. Quels sont les impacts de cette initiative pour votre ville?

Concertation logement Lévis réunit une vingtaine d'organismes de Lévis ayant à cœur le développement de logements sociaux et communautaires et nous travaillons ensemble afin de trouver des solutions aux problématiques de logement.

J'estime que nous avons eu un énorme impact dans notre ville par l'effet de groupe. Par exemple, en 2012, nous avons documenté les besoins en logement des résidents de Lévis et cela a permis de générer un engagement accru de la Ville. Depuis, nous réalisons des représentations régulières auprès de la municipalité et nos efforts font en sorte que le dossier du logement abordable et de qualité demeure une préoccupation pour nos élus.

Notre plus récent accomplissement est d'avoir mis en place le portail logisleviss.com qui regroupe l'ensemble de l'offre de logements sociaux et communautaires à Lévis, une première au Québec. Cet outil permet de grandement simplifier la recherche d'un logement et rend ainsi l'offre encore plus accessible pour des familles avec jeunes enfants par exemple, pour qui le temps peut être une denrée rare.

L'Observatoire des tout-petits, un projet de la Fondation Lucie et André Chagnon, a pour mission de contribuer à placer le développement et le bien-être des tout-petits au cœur des priorités de la société québécoise.

**OBSERVATOIRE
des tout-petits**

tout-petits.org

facebook.com/observatoiredestoutpetits
twitter.com/Tout_petits

Le savoir-être, au cœur du financement de l'habitation communautaire - Caisse d'économie solidaire Desjardins

PAR ANDRÉ FORTIN, CONSEILLER STRATÉGIQUE EN HABITATION - CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Domaine Scott de Saint-Sauveur : 64 nouveaux logements dans 5 bâtiments de Québec.



Le saviez-vous ?

Le secteur de l'habitation communautaire est très important à la Caisse en plus de représenter un enjeu social de premier plan. Depuis le début de l'année 2017, nous avons déjà contribué au financement de plus de 500 nouveaux logements. Et ce n'est pas fini, grâce à nos précieux partenaires de l'habitation.

Confiance

Vous et moi prêtons de l'argent, un bien que l'on possède ou autre chose, aux personnes à qui nous faisons confiance. Cette confiance repose souvent sur l'adhésion à des valeurs communes et à la reconnaissance d'une intégrité morale chez l'autre. Si c'est vrai pour les transactions entre les individus, rien n'empêche que ça soit au cœur de la collaboration entre les organisations.

Assurer la viabilité des projets en habitation

Depuis toujours, la Caisse d'économie solidaire porte une attention particulière au droit à un logement convenable - en termes de qualité et de coût. Il s'agit de construire et de préserver un patrimoine collectif. Ce soutien aux personnes dans des dimensions qui dépassent largement et surtout généreusement les strictes dimensions matérielles, est un moyen mis de l'avant dans le réseau des offices municipaux d'habitation. C'est le socle de votre mission sociale. Notre participation à votre dernière assemblée générale annuelle a su nous en convaincre. Bref, si la confiance repose sur une vision partagée, la Caisse souhaite un accompagnement, dans la complicité, avec vos offices d'habitation. Cette confiance, en termes de savoir-être, se traduit donc concrètement par un regard qui va au-delà de la finance : une ouverture à discuter d'enjeux sociaux, la

possibilité de soutenir - par le biais de notre Fonds d'aide au milieu - la réalisation d'activités à portée sociale.

Histoires d'innovation

En 1984, un petit groupe de saltimbanques souhaite développer une nouvelle formule de cirque : un cirque sans animaux. Ils ont peu d'expérience, encore moins d'argent. Ce petit groupe formera le Cirque du Soleil. En avril 1994, la Corporation de développement économique et communautaire (CDEC) Rosemont-Petite-Patrie souhaite revitaliser un parc industriel laissé à l'abandon. Cet espace deviendra le technopôle Angus. Cet espace accueillant près de 60 entreprises et plus de 2500 travailleuses et travailleurs est un exemple de revitalisation urbaine citée dans le monde. Nous pourrions vous raconter des dizaines de ces histoires. Elles parlent de grandes et surtout de petites organisations qui ont comme dénominateur commun d'innover et qui se heurtent trop souvent à des refus répétés d'institutions financières traditionnelles.

Une Caisse pas comme les autres

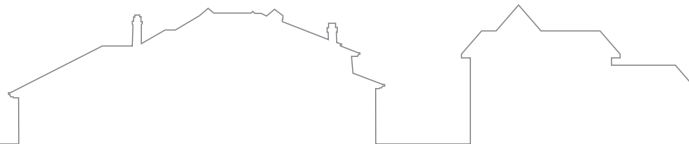
Nous acceptons de soutenir vos innovations. Qu'il s'agisse de création de services pour vos résidents, de rénovations écologiques de vos immeubles, de projets visant à améliorer votre offre de services toujours dans le respect de votre autonomie et de votre capacité d'agir.

Notre équipe accueille ces projets avec ouverture, écoute et même empathie. Notre histoire en est marquée.

L'habitation sociale et communautaire innove. Ces projets font preuve d'imagination et d'audace. C'est une réponse aux problèmes sociaux découlant du fait d'habiter un mauvais logement. Notre réseau de contact auprès d'intervenants gouvernementaux nous permet de vous offrir un accompagnement personnalisé. Il nous permet d'explorer des avenues innovantes.

Donc, si vous cherchez un partenaire financier ouvert, attentif, si vous cherchez une relation d'affaires égalitaire et respectueuse, venez nous voir. Testez nos capacités à ce que nos bottines suivent nos babines. ■

Caissesolidaire.coop • 1 877 647-1527



Pair
Une présence rassurante !



Denis Arsenault
Chef d'équipe et
répartiteur de
l'Agence PAIR Québec 03



Michel Louvain
Porte-parole provincial
du programme PAIR

« N'attendez surtout pas d'en avoir besoin pour vous abonner. Je vous invite à le faire à titre préventif, même si tout va bien. Il suffit d'un appel pour vous renseigner. » – Michel Louvain

SURVEILLANCE TÉLÉPHONIQUE PAIR À DOMICILE

UNE PRÉSENCE RASSURANTE POUR :

- Rester chez soi en sécurité
- Y rester le plus longtemps possible
- Conserver son autonomie
- Avoir de l'aide en situation d'urgence
- Apporter un soutien aux proches aidants, à leur famille et leurs amis

PAIR est un service **GRATUIT** de surveillance téléphonique à distance qui s'assure de la santé de la personne abonnée par un appel téléphonique quotidien.

Les organisations policières participent au bon fonctionnement du programme PAIR.

RAPPELS SPÉCIALISÉS

En plus de l'appel quotidien, les services suivants vous sont aussi offerts **GRATUITEMENT**, à toute heure du jour ou de la nuit :

- Rappel de médicaments
- Rappel de la prise de glycémie
- Rappel pour penser à bien vous alimenter
- Rappel pour faire de l'exercice

* Ce service s'adresse aux :

- Personnes âgées
- Personnes vivant seules
- Couples
- Convalescents
- Toute personne qui en fait la demande

* Veuillez vérifier auprès de votre Agence PAIR pour les critères d'admissibilité.

COMITÉ PROVINCIAL PAIR

Sans frais : 1-877-997-7247
info@programmepair.com
www.programmepair.com

Le programme PAIR est gratuit!

Nous sommes en partenariat
avec les services policiers.

Commanditaire collaborateur



11^e RENDEZ-VOUS DE L'HABITATION

50 ans
et toujours
dynamique!

LE 6 NOVEMBRE 2017

AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

WWW.HABITATION.GOUV.QC.CA/RENDEZ-VOUS



SOCIÉTÉ D'HABITATION
DU QUÉBEC
1967 | 2017

Société
d'habitation

Québec



BFL CANADA invite les membres du ROHQ à profiter du service d'avantages exclusifs en assurance de dommages pour les offices d'habitation ou OSBL apparentés (Immeubles ACL et LAQ).

Pour plus de détails, communiquez avec nous.

SIMON MORIN

Courtier en assurance de dommages
Directeur clientèle
514 905-4328 | 1 800 465-2842
smorin@bflcanada.ca

NOUVEAU!

Les membres du programme du ROHQ bénéficient d'un accès privilégié à l'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants émise exclusivement dans le cadre du programme des OBNL de l'UMQ. Le renouvellement de notre partenariat avec le ROHQ promet également d'autres nouveautés.

BFL CANADA cabinet de services financiers

[in](#) [f](#) [t](#) bflcanada.ca

Ne jouez pas avec le feu : élaborez un plan contre les dégâts d'eau

L'eau est omniprésente sur notre planète. Imaginez que les chutes du Niagara déversent trois bassins olympiques d'eau à chaque seconde. Le corps humain traite 2,3 litres d'eau par jour. Au Canada, la consommation quotidienne se situe aux environs de 300 litres par habitant. Compte tenu de toute cette eau en mouvement, ce n'est pas étonnant que les fuites soient si nombreuses. Et croyez-moi, des fuites il y en a à la tonne!

Les dégâts causés par les eaux surpassent désormais ceux produits par le feu et deviennent, par le fait même, la principale source des avis de sinistre dans le secteur de l'assurance habitation. Selon les statistiques relatives aux demandes de règlement couramment citées, les dégâts d'eau représentent environ 44 % de la valeur en dollars de la totalité des demandes de règlement, soit nettement plus que le taux moyen des demandes d'indemnité en cas d'incendie qui se chiffre à 30 %. Aviva, un grand assureur canadien, indique que les déclarations de sinistre attribuables à l'eau sont en rapide progression. La déclaration de sinistre moyenne reliée à un dégât d'eau a grimpé de 37 %, étant passée de 11 709 \$ en 2004 à 16 070 \$ en 2014.

Les dégâts s'accompagnent d'effets des plus variés. L'érosion directe, le gonflement et le pelage des finis en sont des conséquences. La contamination biologique est aussi un effet fréquent en présence d'eaux grises ou provenant des conduites sanitaires et même des gicleurs d'incendie, puisque ces eaux sont stagnantes et croupies. Aussi, la moisissure, une spore commune à toute surface intérieure, se développe rapidement en présence d'humidité et de chaleur sur tout type de mur et de revêtement de sol. La restauration est certes possible après un sinistre, mais la prévention et l'atténuation des dégâts d'eau constituent la clé de tout bon dossier de sinistres.

Les systèmes de protection contre les dégâts d'eau sont nombreux. Il existe des systèmes numériques élaborés de régulation avec verrouillage pour détecter les fuites et stopper l'alimentation en eau. Il est également possible d'installer des détecteurs d'humidité munis d'alarmes près des réservoirs d'eau ou de se procurer, à petit prix, des mécanismes anti débordement pour les conduites d'eau (toilettes, laveuse). Sans oublier les tuyaux multicouches tressés qui se vendent dans toute bonne quincaillerie. Donc, où est le problème?

La plupart du temps, le manque de planification et de prévoyance est en cause. Des propriétés valant des millions de dollars sont construites, mais sont dotées de machines à laver reliées à la conduite d'eau par des tuyaux de caoutchouc de piètre qualité avec une durée de vie de 5 à 7 ans et qui éclatent malencontreusement au point de raccordement. Des systèmes de thermopompe sont installés sans qu'il soit possible de vérifier le bac à condensats ou d'y accéder. Les soupapes d'isolement de l'eau sont dissimulées derrière des panneaux muraux sur lesquels sont placés des miroirs de plain-pied pour qu'on les oublie complètement. Toutefois, c'est le cadet des soucis du propriétaire moyen jusqu'à ce que le tuyau de la laveuse cède à deux heures du matin la veille de Noël, inondant les appartements des trois étages du dessous.

Que pouvez-vous donc faire en tant que gestionnaire immobilier? Tout d'abord, établissez un plan. Imaginez divers scénarios dans votre immeuble : quelqu'un a heurté les gicleurs et ils libèrent d'importants jets d'eau; la toilette est défectueuse (ne me demandez pas comment ça se produit, mais c'est possible) et l'eau coule dans la salle de bains; une piqûre de corrosion dans un tuyau en cuivre a cédé et l'eau s'échappe du mur. Que devez-vous faire? Quels dispositifs ou soupapes permettront de couper l'eau? Où se trouvent ces soupapes? Qui devez-vous informer des dégâts? Qui communiquera avec les services de restauration pour que commence la réparation?

Si vous ne pouvez répondre de façon tranchée à l'ensemble de ces questions, déterminez en priorité un plan afin qu'une action rapide et efficace soit mise en œuvre. Évitant du coup des dégâts majeurs et sauvant les célébrations de Noël. ■

Rick Adam

ing., PE, CRP, Ingénieur en contrôle des risques

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Salutations distinguées,

Simon Morin

Courtier en assurance de dommages

Directeur clientèle

BFL CANADA risques et assurances inc.

Ligne directe : 514-905-4328

smorin@bflcanada.ca

La Caisse d'économie solidaire est la **principale institution financière** de l'habitation sociale et communautaire au Québec.



500 organismes
en habitation
membres



une équipe de
professionnels
expérimentés
à votre service



200
financements octroyés
dans le cadre de la fin
des conventions SCHL



une approche de
financement adaptée
à vos besoins



Gérald Larose
Président



Contactez-nous pour vos projets

**CAISSE.
D'ÉCONOMIE.
SOLIDAIRE.**

1 877 647-1527
caissesolidaire.coop



Obligations du locataire et du locateur

PAR CHANTAL PELLERIN, CONSEILLÈRE JURIDIQUE ET SECRÉTAIRE GÉNÉRALE, ROHQ

Vivre dans un immeuble à logements multiples impose des obligations aux locataires, mais aussi aux locateurs. Les temps et les valeurs changent, mais les règles de droit demeurent les mêmes.

Obligations du locataire

Le locataire a certes des droits, mais il a aussi des obligations. L'obligation première du locataire, et la plus importante, est de payer son loyer le 1^{er} jour de chaque mois (article 1903 du Code civil du Québec).

L'article 1855 du Code civil du Québec, en plus de préciser que le locataire doit, pendant la durée du bail, payer le loyer convenu, il doit aussi utiliser le logement avec prudence et diligence. Le locataire doit user du bien en personne responsable. À défaut, il devra réparer les dommages causés au logement par sa faute ou par la faute des personnes à qui il donne accès au logement. De cette obligation découle, pour le locataire, l'obligation d'aviser le locateur de toute défectuosité, bris, anomalie dans les plus brefs délais afin de minimiser les dommages pouvant être causés au logement ou à l'immeuble.

Le locataire doit entretenir son logement et le maintenir en bon état d'habitabilité, cela signifie qu'il doit effectuer les menus travaux d'entretien. Le locataire peut toutefois être dégagé de ces menus travaux, s'il prouve que les détériorations découlent de la vétusté du bien ou d'un cas de force majeure.

Le locataire a aussi pour obligation d'accepter l'inspection et la visite de son logement. L'article 1931 du Code civil du Québec permet au locateur de vérifier l'état du logement et d'y effectuer des travaux. Toutefois, le locateur doit donner un préavis de 24 heures au locataire. Le locateur peut faire l'inspection entre 9 heures et 21 heures, sauf s'il y a urgence.

À ces obligations s'ajoute de plus une obligation importante, celle de ne pas troubler la jouissance des autres locataires. Le locataire doit donc agir de manière raisonnable et laisser les voisins profiter paisiblement de leur logement. Il faut se rappeler que le locataire est responsable également des gestes posés par les personnes à qui il donne accès.

Le locataire doit remettre le logement dans l'état où il l'a reçu. Cela signifie qu'il doit enlever les améliorations et ajouts, s'il y a lieu, ou laisser au locateur sans possibilité de réclamer une compensation financière, les améliorations apportées au logement et qui sont impossibles à enlever sans détériorer l'état du logement.

Lorsqu'un locataire fait défaut de respecter l'une ou plusieurs de ses obligations, le Code civil du Québec prévoit plusieurs sanctions allant du paiement à des dommages-intérêts, la résiliation du bail ou l'obligation d'exécuter.

Obligations du locateur

La première obligation du locateur est de délivrer le logement en bon état d'habitabilité. Cette obligation existe pour toute la durée du bail. Si un dommage survient au logement en cours de bail, le locateur doit effectuer les réparations.

Également, le locateur doit procurer la jouissance paisible du logement au locataire. Le locateur doit permettre l'utilisation du logement sans dérangement anormal causé par les autres locataires ou des tiers. Le bruit anormal, les mauvaises odeurs, les tracasseries constituent des motifs pour lesquels un locataire pourrait obtenir une diminution de loyer ou des dommages-intérêts si le trouble est dénoncé et que le locateur ne règle pas le problème.

Le Code civil du Québec impose aussi au locateur une obligation concernant la salubrité et la sécurité du logement. La notion de sécurité ne se limite pas seulement à des accidents ou des événements causant des blessures ou autres dommages, mais elle inclut des situations nocives, susceptibles de causer graduellement une maladie. Nous pensons aux cas de moisissures, la vermine, les punaises de lit, etc. ■

Chaque situation constitue un cas d'espèce, pour plus d'informations, veuillez communiquer avec le service juridique du ROHQ.

Reloger les sinistrés

PAR MARIO COURCHESNE, DIRECTEUR GÉNÉRAL

De la mi-avril à la mi-mai 2017, Gatineau a connu sa pire inondation des 100 dernières années. Des centaines de sinistrés devaient être hébergés temporairement ou encore relocalisés. «Devant l'ampleur de la catastrophe, il fallait agir !» lance Mario Courchesne, directeur général de l'OMH de Gatineau.



Michelle Beaudry (à droite), agente de location, affectée temporairement à la rencontre de sinistrés avec le SARL.

Dès les premières évacuations, l'équipe du SARL (Service d'aide à la recherche de logement) s'affairait à mettre en place le nécessaire pour lancer le protocole d'intervention d'urgence. Karine Parker, agente communautaire, explique : « Notre travail lors de sinistre comporte deux volets. D'une part, nous établissons les besoins en logement des ménages sinistrés et d'autre part, nous faisons une évaluation psychosociale de ces mêmes ménages. Avec ces informations, nous sommes en mesure de les diriger vers les bonnes ressources. » Par le passé, lors d'incendie par exemple, nous rencontrions tout au plus une vingtaine de ménages. Cette fois, c'était des centaines de ménages sinistrés. Il a donc fallu mobiliser beaucoup de personnel pour arriver à évaluer tous ces ménages rapidement. »

C'est ainsi que, dans un esprit de collaboration et en raison de la proximité physique des équipes, le personnel de l'OMH de Gatineau a mis l'épaule à la grande roue de solidarité qui cheminait dans tout Gatineau. Comme plusieurs employés du service de la location et du service communautaire étaient affectés temporairement à l'équipe du SARL, ceux demeurés à leur poste respectif ont retroussé leurs manches pour assurer la gestion quotidienne des activités. Une banque centralisée de logements disponibles a été mise en place afin de faciliter la

gestion des besoins. De plus, les équipes de l'entretien des immeubles et des réparations mineures se sont mobilisées pour la remise à neuf des logements vacants.

Au final, tout près d'une centaine de ménages ont été relocalisés. Près d'une quarantaine ont signé un bail en HLM ou en PSL, plus d'une vingtaine ont été relogés dans le secteur privé et plusieurs offres de logement sont en cours.



À la demande de la SHQ, l'OMH de Gatineau a été mandaté, en 2012, afin de mettre sur pied le SARL. Ce service gratuit s'adresse à tous les citoyens de la Ville de Gatineau. Son mandat est d'aider et d'informer tout citoyen de la Ville de Gatineau vivant une situation d'habitation à risque d'itinérance (évacuation) ou dont le logement ne correspond plus à ses besoins (ex. : sinistre, logement surpeuplé, etc.). De plus, le SARL est l'un des quatre acteurs principaux du protocole d'intervention d'urgence de Gatineau lors de sinistre.

Les leçons apprises

Pour Line Bernier, directrice du service à la clientèle, cette situation, bien que très navrante, a permis de mettre en lumière la nécessité du SARL. « C'est lorsque confronté à l'exceptionnel que l'on réalise l'importance d'un service comme le SARL. Cette équipe, par sa grande expérience, a fait une énorme différence pour de nombreux ménages sinistrés. Par contre, sans le soutien du personnel de l'OMH de Gatineau – et de son expertise dans le domaine du logement social – les effectifs du SARL auraient été bien insuffisants pour répondre à un sinistre de cette ampleur. »

De son côté, Karine Parker retient qu'on ne traite pas un sinistre de l'ampleur de celui-ci de la même manière qu'un sinistre de moindre envergure. « Il était impensable d'arriver à rejoindre tous les sinistrés à leur lieu d'hébergement temporaire. Ils étaient beaucoup trop dispersés sur le territoire : quelques-uns chez des amis ou de la famille, d'autres en hôtel ou en motel, plusieurs encore à essayer de sauver leur demeure. La situation a demandé une logistique différente, avec des points de rencontres stratégiques qui facilitaient le contact avec les sinistrés qui souhaitaient notre aide. »

Finalement, ce qui a marqué la direction et le conseil d'administration de l'OMH de Gatineau, c'est la générosité et la solidarité de l'ensemble de ses employés. La mobilisation s'est faite d'elle-même, chacun désirant faire un petit quelque chose pour venir en aide. « Nous sommes ébahis de la polyvalence et de la capacité d'adaptation de nos employés. Ils ont réorganisé leurs horaires de travail et sont arrivés à supporter la pression qu'apporte une crise de ce genre dans un service comme le nôtre. Chapeau à chacun d'entre eux. » ■



Vanessa-Ann Haggart et Karine Parker, qui forment l'équipe permanente du SARL, au centre d'accueil des sinistrés.

Ménages sinistrés rencontrés	521
Ménages sinistrés évalués	175
Demandes d'aide au SARL	76
Baux signés en HLM/PSL	28
Baux signés au privé	20



Mylène Berger (à droite), agente de développement communautaire, affectée temporairement à la rencontre de sinistrés avec le SARL.

OMH Victoriaville-Warwick



40 ans de bénévolat

Le 7 septembre dernier, à l'occasion de la rencontre du comité de sélection, **M^{me} Louise Arseneault** a été honorée pour ses 40 ans de bénévolat au sein de l'OMHVW.

En effet, M^{me} Arseneault siège au comité de sélection depuis sa création en août 1977.

Notre organisme a donc la chance de compter sur l'expertise, la disponibilité et l'engagement de M^{me} Arseneault. Ayant assisté à la création de l'organisme et à son évolution, elle représente pour nous un formidable atout.

Nous souhaitons bénéficier de sa présence encore longtemps!

Lynda Houle, directrice ■

Une centenaire à l'OMH Victoriaville-Warwick!

À l'OMHVW, une locataire a franchi le cap des 100 ans en habitant seule dans son logement grâce aux bons soins prodigués par l'organisme partenaire *Aide et support aux Aînés*.

C'est le 7 mai 2017 que M^{me} Mariette Dupuis a célébré ses 100 ans.

Lorsqu'elle reçoit la visite des préposées(és) aux bénéficiaires, elle les informe des nouvelles de dernière heure, qu'elle entend en écoutant les réseaux d'information en direct.

Lors de notre visite, elle en a profité pour nous nommer ses connaissances qui sont également centenaires à Victoriaville, sachant même dans quel quartier de la ville elles habitent.

L'organisme Aide et support aux Aînés prodigue des soins à la personne par le biais de ses travailleuses(eurs) qualifiées(és) depuis plus de 10 ans dans nos HLM.

Une quarantaine de résidents de l'OMHVW reçoivent des services de maintien à domicile de type CHSLD, leur permettant de continuer à vivre dans leur logement, de conserver leur milieu de vie et un maximum d'autonomie. ■



Marie-Claude Baril, coordonnatrice d'Aide et support aux Aînés
Lynda Houle, directrice de l'OMHVW
M^{me} Mariette Dupuis, centenaire

PROGRAMME PRIVILÈGE AVEC RABAIS PAR CATÉGORIE

CONÇU SPÉCIALEMENT POUR LES MEMBRES DU REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION DU QUÉBEC

ÉPARGNEZ JUSQU'À

15%

APPLICABLE SUR
LE PRIX DE DÉTAIL
(AVANT TAXES)

PEINTURE ET ACCESSOIRES

15%

OUTILLAGE ÉLECTRIQUE
PORTATIF ET STATIONNAIRE

MOULURES, LAMBRIS, TUILES
À PLAFOND ET ACCESSOIRES

8%

DÉCORATION
COUVRE-PLANCHER
QUINCAILLERIE
ÉLECTRICITÉ
PLOMBERIE
OUTILLAGE

10%

CUISINE
VENTILATION, CHAUFFAGE
ET CLIMATISATION
PRODUITS D'ENTRETIEN
PRODUITS SAISONNIERS
ET D'HORTICULTURE
AUTOMOBILE

5%

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

PRODUITS FORESTIERS ET
PRODUITS FORESTIERS ALLIÉS

PORTES ET FENÊTRES

2,5%

RABAIS CHEZ

RÉNO DÉPÔT®

ÉPARGNEZ

5%

APPLICABLE SUR LES PRIX DE DÉTAIL
(AVANT TAXES)

*Le programme privilège ne s'applique pas sur les commandes spéciales. Uniquement valide sur les achats facturés au nom de votre entreprise et chez tous les marchands participants seulement. Pour obtenir la liste complète des marchands participants, veuillez consulter le site rohq.qc.ca. Le service de livraison peut varier selon le marchand et la région. Le programme privilège exclut toute forme de remboursement rétroactif. Le programme privilège ne peut être jumelé à toutes autres promotions ainsi qu'aux bénéfices offerts par la carte RONAvantages. Le programme privilège peut être modifié en tout temps et sans préavis. Le programme sera en vigueur à compter du 1^{er} juin 2017 et pour la durée de l'entente en cours.

Type-Client MMS: AO

Type-Client OGC: FF

Type-Client RD: RFF

Programme de Financement initial pour le logement abordable



La SCHL peut vous aider à concrétiser vos projets d'habitation dont le prix ou le loyer est abordable.



Contribution non remboursable

Montant du financement

Prêt entièrement remboursable, sans intérêts



Pour en apprendre davantage sur les améliorations apportées à notre programme, consultez le site schl.ca/financementinitial ou schl.ca/contactschl pour communiquer avec le conseiller de votre région.

FONDS D'INNOVATION POUR LE LOGEMENT LOCATIF ABORDABLE



La SCHL dispose d'un fonds de 200 M\$ pour vous aider à concrétiser vos idées novatrices! Nous cherchons des idées uniques qui révolutionneront le secteur du logement locatif.

Pour plus d'information, contactez notre conseiller Patrice Tardif pour la région de Québec au (514) 283-2097 ou soumettez vos idées à schl.ca/fondsinnovation.

Canada

